






LES FICHES CONSIGNES

Nous avons le plaisir de vous communiquer les éléments élaborés par quelques Commissions Nationales Sportives pour la reprise des activités.

-  [Aikido et Aikibudo](#)
-  [Oshukai](#)
-  [Sports Mécaniques Moto](#)
-  [Tai Chi Chuan](#)

-  [Tennis de Table](#) 
-  [Tir à l'Arc et Sarbacane](#)
-  [Volley Ball](#)

Tous les documents publiés par le Ministère des sports concernant la reprise de la pratique des activités à compter du 11 mai 2020 :

-  [Guides du Ministère des Sports](#)
-  [Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives](#)
-  [Guide sanitaire et médical](#)
-  [Guide des équipements sportifs](#)
-  [Guide des sports à reprise différée "jouer autrement - pratiques alternatives"](#)

Vous trouverez un document modifiable à destination des associations et bénévoles encadrants pour une reprise concertée entre le-la licencié-e et l'association sur l'engagement du respect des règles sanitaires : [sortie de confinement formulaire de reprise d'activités associations sportives](#), [le courrier UFOLEP APAC reprise APS](#) précisant la couverture assurantielle dans le cadre de reprise des activités sportives non autorisées à ce jour et qui peuvent bénéficier d'une pratique alternative en extérieur, un courrier sur la responsabilité du dirigeant: [la responsabilité des dirigeants](#).

La page d'information mise en place par le gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/>.

Les commissions nationales sportives concernées sont à votre disposition ainsi que les comités départementaux UFOLEP.

Cont@n°14 du 15 juin 2020